

sif en avant vers ce terme de l'autonomie complète que nous nous sommes proposés de part et d'autre comme le couronnement de nos communs efforts et dont nous ne cessons de nous rapprocher graduellement.

“ En attendant que la Province de France puisse un jour se glorifier justement d'avoir donné à l'Ordre une nouvelle Province, régulière, studieuse, zélée entre toutes, qu'il me soit permis, pour ce qui me concerne, de remercier aujourd'hui tous ceux qui, à des titres divers et dans des emplois différents,—à la tête des couvents ou des paroisses, des noviciats ou des études,—m'ont plus particulièrement aidé pendant mon Provincialat à l'accomplissement de ce dessein.

“ Entre tous les religieux qui ont si bien mérité de cette œuvre, je puis et je dois nommer le T. R. P. Adam, puisqu'il vous quitte et qu'il s'en retourne définitivement avec moi. Je suis heureux de rendre hommage avec vous tous, et moi tout le premier, au dévouement, à la sagesse, à la bonne grâce avec laquelle il s'est acquitté de la tâche que je lui avais confiée. Les manifestations de regrets si touchants que la simple nouvelle de son départ lui a valu de tous côtés lui prouveront mieux encore que mes paroles le souvenir fidèle et reconnaissant que l'on gardera, au dedans comme au dehors de nos couvents, de son commerce toujours aimable et de ses nombreux services si discrètement rendus.

“ En son lieu et place, j'institute comme Vicaire Provincial, pour la dernière année de mon provincialat, le T. R. P. Dominique Ceslas Gonthier, Lecteur en Théologie, Prieur de St-Hyacinthe.”

Il nous fait plaisir de constater qu'un grand nombre de confréries du S. Rosaire, surtout dans l'archidiocèse de Montréal, ont été revalidées. Passé le 2 octobre, aux termes de la constitution *Ubi primum*, toute confrérie du S. Rosaire qui n'aura pas été érigée en vertu d'un diplôme émané du RR^{me} Maître Général, sera nulle et perdra tout droit aux indulgences. Il n'y aura plus lieu à une revalidation ; mais une nouvelle érection sera nécessaire.